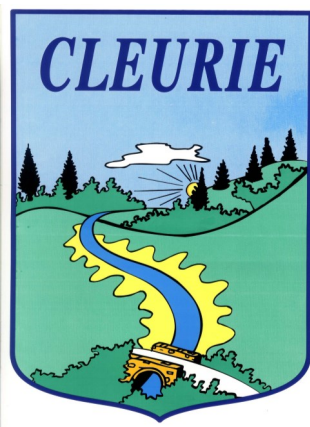


CLEUR'INFOS



Sommaire :

Edito	1
Le Mot de l'adjoint	2
Etat civil	2-3
Conseil Municipal	3-5
Infos diverses	5-10
Les Brèves de la Com com n°9	



L'automne au fil de l'eau

Edito :

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

L'année qui s'achève a fait une large part à la mise en place de notre nouvelle Communauté de Communes des Hautes Vosges.

L'harmonisation des pratiques des trois anciennes Com Com fusionnées n'a pas toujours été chose aisée et devra se poursuivre en 2018.

Le 2ème semestre a vu la mise en place du « Conseil de Développement » obligatoire pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Véritable instance de concertation, de propositions, le Conseil de Développement qui est à la Communauté de Communes ce que le Conseil Economique et Social et Environnemental est à la Région, peut être saisi sur tous les sujets qui intéressent la Com Com, comme il peut demander à l'être.

Composé d'acteurs de la société civile, il renforce l'idée de démocratie citoyenne.

Après appel à candidatures, je me réjouis que deux habitants de Cleurie aient accepté d'y siéger. Il s'agit de Sandrine DIDIER et de Jean-Pierre DURAND, je ne doute pas qu'ils fassent profiter l'un comme l'autre à l'ensemble des membres du Conseil de Développement présidé par Eliane FERRY de Gérardmer, de leur expérience et renforcent le concept de démocratie participative.

Ces dernières semaines ont été marquées par des discussions importantes sur les compétences que souhaite exercer le nouvelle Communauté de Communes. C'est un vaste débat qui risque d'avoir de lourdes conséquences sur certaines communes dans le cas d'une reprise de compétences.

Pour ce qui nous concerne, la compétence « gestion du périscolaire » revient dans le giron communal à compter du 1er janvier 2018 et son coût sera financé par le budget général.

Dans l'immédiat, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Avec mes sentiments cordiaux et dévoués,

Patrick LAGARDE
Maire de Cleurie

Le Mot de l'adjoint

LE POINT SUR L'ACCESSIBILITE

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits en matière d'accessibilité, oblige la commune à mettre tous ses établissements recevant du public (ERP) aux règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Sur Cleurie, ce programme est échelonné sur 3 ans, de 2017 à 2019.

La première phase des travaux pour le bâtiment périscolaire et le bâtiment mairie école a été réalisée au début du mois de septembre par l'entreprise TAVU de Saint-Nabord.

Ces travaux concernent :

- *L'ensemble des escaliers intérieurs et extérieurs, avec matérialisation des nez de marches et contremarches pour le contraste visuel.*
- *La mise en œuvre de bandes podotactiles sur chaque palier pour prévenir le risque de chute.*
- *Bandes de guidage en extérieur depuis les parkings PMR.*
- *La création d'un emplacement PMR pour le périscolaire.*
- *Diverses signalétiques sur les portes.*



Le coût de cet aménagement s'élève à 7975,10 euros hors taxes, subventionné au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40 %.

La deuxième phase des travaux en 2018 sera la mise en accessibilité du Mille Club.

Bonne lecture.

René PERRY, 1er adjoint



Etat Civil

NAISSANCES

Mya GRENIER, née le 20 juillet 2017 à Epinal, de Charline HENRY et Marvin GRENIER, domiciliés 17 bis route de la Forge.

Jade LALAUT, née le 19 septembre 2017 à Epinal, de Robin LALAUT et Bérengère CHOSEROT, domiciliés 12 route de Xhoris.

Matéo NATTER, né le 13 octobre 2017 à Remiremont, de Yannick NATTER et Emeline JACQUEL, domiciliés 32 route de Saint-Amé.



Nous présentons tous nos vœux de bonne santé aux bébés et nos félicitations aux parents.

DECES

Nous avons appris le décès de :

Simone DIDIER, née le 20 septembre 1927 à Cleurie, décédée le 6 juillet 2017 à Remiremont.

Marceline ROHMER, née le 26 novembre 1928 à Cleurie, décédée le 18 juillet 2017 à Remiremont.

Suzanne BARNET, née le 07 juin 1927 à Cleurie, décédée le 11 décembre 2017 à Remiremont

Toutes nos condoléances aux familles.

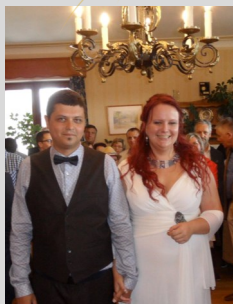


Etat Civil (suite)

MARIAGES

Le 05 AOÛT 2017

**Elodie MOUGENOT et Céryl
HUSSON,**
domiciliés à Toulouse



Le 12 AOÛT 2017

**Mathilde THOMAS et Vincent
TOUSSAINT,**
domiciliés à Le Syndicat



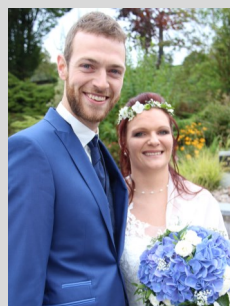
Le 19 AOÛT 2017

**Mathilde CLAUDEL et Julien
PIERRE,**
domiciliés à Saint-Amé



Le 16 SEPTEMBRE 2017

**Mélodie MARCOT et Jimmy
CORNU,**
domiciliés à Fougerolles



Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 03 juillet 2017

Dématérialisation : adhésion à la SPL X-DEMAT

Les outils de dématérialisation, utilisés pour diverses procédures, telles que les étapes de passation et d'exécution des marchés publics, la notification par courrier électronique, le recours au parapheur électronique ou l'archivage de documents nativement électroniques devenant nécessaires, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Société Publique SPL X-DEMAT qui fournit ces prestations.

Rythmes scolaires et NAP : avis du Conseil Municipal pour la rentrée 2017-2018

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de suivre la décision du Conseil d'école quant au maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours ½, et de poursuivre les Nouvelles Activités Périscolaires jusqu'au 31 décembre 2017, le lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 16h30.

Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 :

Le Conseil municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 28 août 2017

Etat d'assiette des coupes 2018 en forêt communale :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier soit :

Nature de coupe	Parcelles concernées
Irrégulière	7-10
Amélioration	1-11
Régénération	20r

Ainsi que la parcelle 30 proposée par le technicien forestier de la commune de Cleurie.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 28 août 2017 (suite)

Election de deux membres au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Suite à la démission d'un administrateur élu par le Conseil municipal et au décès d'un administrateur nommé par le Maire, il convient de les remplacer.

Le Conseil municipal, élit en son sein, Madame Danièle VALENTIN, et le Maire nomme M. Hervé GRAVIER en tant qu'administrateurs au C.C.A.S. de la commune de Cleurie.

Convention de mise à disposition des services périscolaires entre la commune de Cleurie et la Communauté de Commune des Hautes Vosges :

Suite à la fusion des Communautés de Communes, une nouvelle convention de mise à disposition des services périscolaires entre la Commune de Cleurie et la CCHV doit être établie, la durée de cette convention est prévue du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017.

Marché de fournitures de repas pour les restaurants scolaires : avenant n°3

Suite à la restitution aux communes, au 1^{er} janvier 2018, de la compétence « Création, entretien, gestion de tous les équipements et services périscolaires et de restauration scolaire » il convient de transférer le marché de restauration scolaire aux communes, et d'établir un avenant modifiant les pouvoirs adjudicateurs.

Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics :

Suite au changement de Comptable du Trésor induit par le rattachement de la commune à la Trésorerie de Remiremont, une nouvelle délibération doit être prise pour accorder l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.

Enduits chemin de Purifaing : demande de la commune de Saint-Etienne les Remiremont

En 2015, La commune de Saint-Etienne-lès-Remiremont avait effectué des travaux d'enduits sur la route de Purifaing, avec débordement sur la voirie communale de Cleurie. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour une participation aux frais des travaux effectués sur la route de Purifaing, à hauteur de 50% du montant HT, soit 370,00 €.

Lotissement du Pré Galland : vente d'une parcelle

Suite à la demande d'un couple pour l'acquisition d'une parcelle de terrain, le Conseil Municipal accorde la vente du lot n° 9 audit couple.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 09 octobre 2017

Modification du tableau des effectifs : suppression et création de postes

Suite aux avancements de grades de deux agents de la commune, il convient de procéder à la création des postes suivants et à la suppression des postes d'origine :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre	Date d'effet
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	01/10/2017
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	01/10/2017

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges : rapport d'activité 2016

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque concernant le rapport d'activité du SMDEV 2016 et précise que celui-ci est tenu à disposition en Mairie pour consultation.

Approbation du règlement intérieur des Nouvelles Activités Périscolaires : version 2017-2018

Aucun changement n'est apporté par rapport à l'année dernière, seules les périodes changent.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable : exercice 2016

Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel, qui est consultable en Mairie.





Réunions du Conseil Municipal - Séance du 09 octobre 2017 (suite)

Vente par adjudication judiciaire : autorisation au Maire

Dans le cadre d'une succession, une vente par adjudication judiciaire aura lieu le 20 octobre 2017 à Epinal. Trois parcelles boisées pourraient intéresser la commune, étant limitrophes avec des propriétés communales : les parcelles A 63 et A 65 à Blanchefontaine pour une surface totale de 9 950 m² et la parcelle A 91 au Savoyen pour une surface de 7 660 m². Dans des limites de prix raisonnables, le Conseil municipal autorise le Maire à participer à cette vente au nom de la commune.

Informations diverses

RENTREE DES CLASSES

Ce sont 62 enfants qui ont pris le chemin de l'école, pour une année scolaire bien préparée par les enseignantes.

- Madame JURICIC Anne pour la classe de maternelle, à 80 % est remplacée les mardis par Madame CANTON Marie-Astrid.
- Madame BLAISON Fabienne en classe de CP/CE1 les jeudis/vendredis et un mercredi sur deux – Madame JANIN Hélène, en complément de temps soit les lundis/mardis et un mercredi sur deux.
- Madame BAZIN Emilie directrice de l'école, s'occupe des plus grands, CE2/CM1 et CM2.
- Madame JACQUOT Muriel est rattachée à l'école de Cleurie.



L'organisation de la semaine de 4 jours et demi reste la même pour cette année : le lundi/mardi/jeudi et vendredi, les horaires de classe sont de 8 heures 30 à 11 heures 45 et de 13 heures 30 à 15 heures 30, le mercredi de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Une garderie est mise en place de 7 heures 30 à 8 heures 20 ; la cantine est ouverte de 11 heures 45 à 13 heures 20. Les repas sont fournis par la société ESTREDIA et Madame MATHIEU Corinne aide au service et à l'entretien des locaux.

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) continuent, de 15 heures 30 à 16 heures 30 où les enfants sont encadrés par Madame ROUILLON Isabelle directrice, les ATSEM JACQUOT Françoise, THOMAS Marie-Line et CLAUDEL Christine que nous remercions toutes pour les belles activités proposées, leur créativité.

La garderie reprend de 16 heures 30 à 18 heures 30, toujours avec quelques activités. Avec ces journées bien remplies, je souhaite une bonne année scolaire à tous.

Martine HATTON, adjointe aux affaires scolaires

CAMPAGNE DE DISTILLATION 2017-2018

Les opérations de distillation devront intervenir **du lundi 16 octobre 2017 au vendredi 18 mai 2018**.

- ♦ La réservation de l'alambic communal s'effectue au secrétariat de la mairie : tél : 03.29.61.12.42, où il sera délivré l'imprimé « déclaration de distillation - demande de délivrance d'un titre de mouvement » à envoyer au service des Douanes.
- ♦ L'alambic est autorisé à fonctionner **entre 6 h et 19 h, sauf dimanches et jours fériés**.
- ♦ Il est rappelé que l'eau de vie fabriquée au cours d'une journée ne peut être enlevée qu'à partir de **18 heures**.



FLEURISSEMENT :

Le 25 août, la commission Fleurissement a sillonné le village pour admirer les décorations florales autour du thème du jouet.

Comme chaque année, vous êtes nombreux et nombreuses à décorer vos habitations pour votre plaisir, mais également pour le visiteur. Vous êtes les ambassadeurs de l'embellissement du Village.

René PERRY

*Un regard simple posé sur une fleur
et voilà un instant de bonheur.*
Céline Blondeau

Les brèves de la comcom n° 9

MALETTE NUMERIQUE DANS LES MEDIATHÈQUES

Cet outil vous donne accès, à distance, à un ensemble de ressources en ligne : musique, films, livres, presse, autoformation (métier, langue étrangère...). Il suffit simplement d'être abonné dans l'une des bibliothèques ou médiathèques du territoire pour y accéder. Mise en service : début 2018.



ESPACE INFO ÉNERGIE, PERMANENCES GRATUITES À VAGNEY

Isolation, installation de chauffage, rénovation, énergies renouvelables...

La Communauté de Communes des Hautes Vosges, en partenariat avec le Pays de la Déodaté, vous propose les conseils personnalisés, neutres et gratuits d'un technicien de l'Espace Info Énergie. Il vous aidera dans vos choix techniques et vous informera sur les aides existantes.

Permanences : 3ème mercredi du mois, le matin, à la médiathèque intercommunale.

Pour prendre rendez-vous : Olivier FEDER, Espace Info Energie Est Vosges.

Tél : 03 29 56 75 18

Mail : estvosges@eie-lorraine.fr

Infos complémentaires : www.eie-grandest.fr



NOUVEAU SERVICE DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Ce nouveau service, opérationnel au 1^{er} janvier 2018, a été conçu pour aider les personnes qui ne peuvent pas se rendre en déchèterie, en finir avec les dépôts sauvages, désengorger les déchèteries et promouvoir le réemploi (certains objets pourront être remis en vente dans les structures de l'association L'ABRI).

- * Objets acceptés : mobilier d'ameublement, gros électroménager et déchets volumineux (vélo, poussette ou landau, outil thermique, appareil sanitaire, radiateur, tondeuse...).
- * Demander un enlèvement se fait par téléphone au 03 29 27 29 04.
Le collecteur vous rappelle ensuite dans les 20 jours pour vous fixer une date d'enlèvement dans le mois qui suit.
- * À date, vous déposerez vos objets encombrants devant votre domicile, sur le domaine public, à partir de 6h (ou la veille au soir).

**Bon à savoir : service gratuit mis en place par la CCHV,
réservé aux particuliers,
limité à 2m³ par enlèvement
et à deux enlèvements par an et par foyer.**



WWW.CCHAUTESVOSGES.FR

Le site internet vous donne toute l'information sur les services et l'actualité de votre communauté de communes.

Vous pouvez recevoir par mail ou texto les informations, manifestations, modifications des services en vous abonnant à **Recevez l'info** sur le site de la CCHV <http://cchautesvosges.fr/>



FESTIVAL DES ARTS MÉLANGES 2018, du samedi 9 au dimanche 17 juin 2018

« Tissons des liens » est le thème du prochain évènement organisé par la Communauté de Communes des Hautes Vosges sur l'ensemble du territoire.

Le programme sera distribué dans tous les foyers au printemps. Surveillez votre boîte aux lettres !

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Parent, futur parent, vous faites ou ferez garder votre enfant par un ou une assistant(e) maternel(le) ? En tant que futur employeur vous pouvez contacter le RAM qui vous accompagnera dans vos démarches.

Toutes les informations sur le site internet de la com'com : www.cchautesvosges.fr, rubrique Services aux habitants ou en contactant directement le service.

Tél : 07 62 85 66 25 — Mail : ram-secteurlesyndicat@cchautesvosges.fr



HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE

Déchèterie de la Prêle

13, route de Gérardmer — 88120 LE SYNDICAT

03 29 62 28 87

	HIVER du 1 ^{er} novembre au 14 avril			ÉTÉ du 15 avril au 31 octobre	
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	13h30 - 17h30		Fermé	13h30 - 16h30
Mardi	Fermé	13h30 - 17h30		Fermé	13h30 - 16h30
Mercredi	8h30 - 11h30	13h30 - 17h30		8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Jeudi	8h30 - 11h30	13h30 - 17h30		8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Vendredi	8h30 - 11h30	13h30 - 17h30		8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Samedi	8h30 - 11h30	14h00 - 16h30		8h30 - 11h30	14h00 - 17h00
Dimanche	Fermé			Fermé	

Contactez le service de gestion des déchets

Tél : 03 29 27 29 04 — Mail : servicedechets@cchautesvosges.fr

VISITE DU CENTRE DE TRI DES DECHETS RECYCLABLES

Fan de tri ? Ou curieux de savoir ce qui se passe derrière votre geste de tri ?
Une seule solution : venez visiter le centre de tri d'Épinal !

Les visites guidées sont désormais ouvertes aux particuliers.

Inscriptions et horaires sur le site internet du Syndicat Mixte Départemental :
www.smdvosges.com, rubrique « Plus de tri »



CONTACTER LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accueil : 16, rue du Général de Gaulle, Espace du Tilleul — 2^{ème} étage, Gérardmer

Téléphone : 03 29 27 29 04 Mail : contact@cchautesvosges.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30.

Adresse postale : Communauté de Communes des Hautes Vosges
BP 60091 — 88 403 Gérardmer Cedex



Informations diverses (suite)

LE HAUT DEBIT A CLEURIE

Depuis mai 2017, Le VDSL2 (de l'anglais ou Very-high-bit-rate digital subscriber line 2) qui est un protocole de transmission de données à haut débit vers un abonné à travers une paire de fils de cuivre, est arrivé à Cleurie.

Parmi les améliorations notables, la vitesse maximale théorique passe de 34 à 100 Mbit/s en full-duplex, et la distance entre l'utilisateur et le DSLAM est portée à 3 500 mètres. Comme indiqué sur le feuillet précédent, plus votre domicile est éloigné du poste NRA, situé au carrefour du chemin des Feumeux et de la route de St-Amé, plus la connexion sera faible. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre fournisseur d'accès internet pour tout renseignement technique (activation, changement d'offre, de box, Wi-Fi...).

Si le débit disponible est inférieur à 4Mbits par seconde, contactez le Conseil Départemental des Vosges au 03 29 30 34 59 ou à l'adresse mail : amenagementnumerique@vosges.fr qui, après vérification, vous conseillera.

Pour connaître votre débit, consultez le site « degrouptest.com ».

Hubert MELINE

INFORMATION SANTE



Le Moi(s) sans tabac c'est quoi ?

Initié en 2016, le Moi(s) sans tabac est un défi collectif lancé en novembre, partout en France, pour aider les fumeurs qui le souhaitent à arrêter la cigarette pendant 30 jours consécutifs.

Pourquoi un défi collectif sur 30 jours ?

Parce qu'arrêter de fumer pendant 30 jours, c'est **5 fois** plus de chance d'arrêter définitivement !

Parce que le tabac tue en France 78 000 personnes



Vous êtes fumeur ? Vous désirez arrêter ?

Pour préserver votre santé, pour protéger votre entourage, pour vous sentir mieux ?

Arrêter seul n'est pas toujours facile, faites vous aider :

Docteur Yann VALENTIN - Médecin tabacologue
Centre hospitalier de REMIREMONT

Consultations : lundi de 16h à 17h, Vendredi 14h30 à 17h

03 29 23 70 00



Du lundi au samedi de 8h à 20h.

Danièle VALENTIN

COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes de Cleurie a le plaisir de vous faire part de ses prochaines manifestations :

- ♦ Assemblée générale le 09 février 2018 à 20h au Mille Club
- ♦ Sortie en bus au Salon de l'Agriculture à Paris - fin février/début mars 2018
- ♦ Fête Champêtre à Cleurie le 29 juillet 2018.



Rappel :

Le Comité des fêtes loue des tables et des bancs, ainsi que de la vaisselle.
Renseignements au **03.29.61.15.07** ou au **03.29.61.13.53**.





Informations diverses (suite)

CLUB DE LA BELLE VALLEE



Le Club de la Belle Vallée a fait sa rentrée au mois de septembre avec au programme : belote, tarot, scrabble et autres jeux.

Des sorties au restaurant, le repas choucroute sont toujours d'actualité.

Le Club de la Belle Vallée fait partie de la Fédération « GENERATIONS MOUVEMENT » qui se veut ouverte à tout le monde, quelque soit l'âge, ce qui signifie que le Club accepte tout nouveau membre surtout s'il a une passion qu'il veut partager, ou s'il aime jouer ; même des jeunes gens qui veulent nous faire connaître leur « monde »... GENERATIONS MOUVEMENT est pour les échanges intergénérationnels et lutte contre l'isolement. Il est à regretter qu'il n'y ait pas plus de Syndiciens et de Cleurisiens au Club.

Aussi venez nous rejoindre un mardi sur deux à la salle de l'état civil, partager un moment de convivialité et de bonne humeur.

Dans le courant de l'année 2017, la présidente Odile ETIENNE a donné sa démission, d'autres membres du bureau ont fait part de passer le relais à une nouvelle équipe. Le Club est à la recherche de personnes avec des idées nouvelles, un dynamisme prêt à partager. Toute candidature sera la bienvenue...

Actuellement, le monde du bénévolat souffre de l'absence d'implication de chacun. Est-ce la MORT à petit feu des Clubs ou des Associations ? C'est à méditer...

Ne laissons pas le Club mourir car pour certains, c'est le seul jour où ils voient et discutent avec quelqu'un... et tissent des liens d'amitié.

Quelques dates à retenir en 2018 :

- 09 janvier : Assemblée générale + galette
- 20 février : Partage de beignets
- 06 mars : Rencontre avec le Club de Le Tholy
- 22 mars : Repas du Printemps
- 29 mars : Repas dansant de l'amitié et spectacle à Remiremont (Palais des Congrès)
- 17 avril : Dernière séance de l'année.



Josette BALLAND,
Vice-présidente du Club «par intérim»



CLUB DE BASKET-BALL de SAINT-AMÉ

Fondé en 1982 par le Stamésien Jean GEORGEL, le Club de Basket-Ball de Saint-Amé compte aujourd'hui parmi les clubs emblématiques du sport local.

De son abréviation **ASSACS** (**A**ssociation **S**portive **S**aint **A**mé **C**leurie le **S**yndicat), ce club à la vocation intercommunale historique a su étendre son influence au-delà de ces communes et compte aujourd'hui parmi ses membres des joueurs de nombreuses autres communes voisines.

Grâce à une équipe d'encadrants et de dirigeants soudée ainsi qu'à l'implication des parents, entraînements et matchs s'effectuent dans les meilleures conditions afin de permettre aux plus jeunes de progresser et d'évoluer au sein de chaque championnat.

Avec environ 70 licenciés, le club est présent dans toutes les catégories du championnat (Baby-Basket, mini-poussins, poussins, benjamins, minimes, cadets et séniors) depuis 5 ans jusqu'à 40 ans et plus, sans oublier une équipe loisir majoritairement composée de vétérans.

Suite à une belle saison 2016-2017 qui a vu les seniors finir cinquième du championnat d'Honneur Régional Lorraine (Régionale 3) et les minimes, remporter une seconde fois d'affilée le championnat des Vosges, ces derniers disputent cette saison le championnat régional 1 pour la première fois.

.../

Informations diverses (suite)

.../

Cette année le club a choisi de ne pas renouveler La nuit du basket qui reviendra en 2018 ! Cependant le club organise très prochainement la vente de calendriers ainsi que de billets de tombola pour financer ses actions en faveur du basket local pour les jeunes. Merci à tous pour votre aide au travers de ces actions de soutien et aux bénévoles pour leur implication !

Les entraînements ont repris en septembre, et le club continue à accueillir des joueurs même en cours de saison. Les entraînements sont dispensés, à la salle polyvalente de Saint-Amé, toutes les semaines aux horaires indiqués ci-dessous :

- **Mardi 17h00 à 17h45 : U7**
- **Mardi 17h45 à 19h00 : U9 et U11**
- **Mardi 19h00 à 20h30 : U13 et U15**
- **Mercredi 20h00 à 22h00 : Loisirs**
- **Vendredi 20h30 à 22h30 : U17 et Seniors**

Pour tout renseignement :

Président : David CHEVELT : 06.38.74.86.92. david.chevelt@wanadoo.fr

Secrétaire : Rémi DECOMBE : 06.27.95.05.93. remi.decombe@live.fr



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement aura lieu sur la commune de Cleurie du 18 janvier au 17 février 2018, voici les grandes lignes de son déroulement.

A partir du 18 janvier, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire.

L'agent recenseur se présentera à votre domicile et vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours ; il vous proposera de le faire **sur internet**, et vous donnera à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toujours utiliser des questionnaires papier que l'agent recenseur viendra ensuite récupérer. Merci d'avance de lui réserver le meilleur accueil et de respecter le rendez-vous qu'il vous donnera pour sa seconde visite.

Votre participation au recensement est essentielle. Elle est non seulement un devoir civique, mais également rendue obligatoire par la loi.

Vos réponses resteront confidentielles, et sont protégées par la loi. Elles sont remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

La commune de Cleurie est divisée **en deux districts**. Chacun d'eux sera recensé par une personne nommée par arrêté municipal. Ces districts sont délimités par le ruisseau des « Basses ». Vous découvrirez ci-contre votre district ainsi que l'identité de votre agent recenseur.

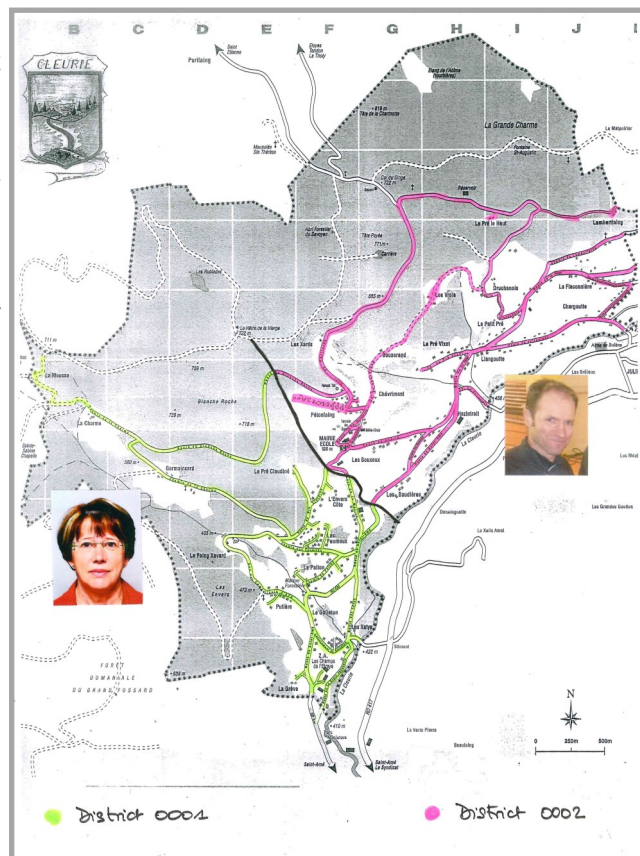
Une dernière précision : si au 05 février vous n'avez pas eu la visite de votre agent recenseur ou si vous devez vous absenter de Cleurie à cette période, veuillez appeler la Mairie pour le signaler au coordonnateur communal, Madame Emmanuelle THIRIAT.

Nous vous remercions de participer à cette opération.

Plan des districts

District 0001 : Mme Régine MELINE (zone en vert)

District 0002 : M. Hervé GRAVIER (zone en rose)



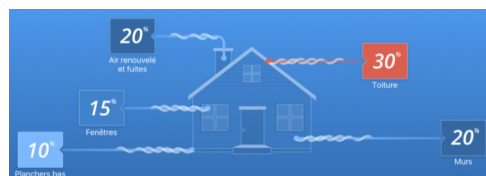
Informations diverses (suite)

LA PRIME ISOLATION

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison et la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



Afin d'être éligibles à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions :

- ◆ Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- ◆ Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- ◆ Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- ◆ Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Nombre de personnes composant le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€



La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'Etat français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous.

Pour plus d'informations, voir le site internet <https://www.prime-isolation.fr> qui donne notamment la marche à suivre pour bénéficier de la prime.

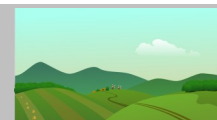
PERMANENCES DE CONSEIL EN ARCHITECTURE

Afin de promouvoir une architecture innovante et des aménagements paysagers de qualité, la Communauté de Communes des hautes Vosges vous propose un service de conseil gratuit et personnalisé en partenariat avec les paysagistes et architectes du CAUE des Vosges. Les travaux concernés sont des ravalements de façades, constructions, rénovations, aménagements d'espaces extérieurs, projets touristiques...

Tous les habitants du territoire peuvent bénéficier de ce service, qu'ils soient particuliers ou professionnels, sur simple prise de rendez-vous auprès de Communauté de Communes.

Contact : M. Charles CLAUDEL - 24 rue la 3ème DIA 88310 CORNIMONT 03 29 24 27 87 - cclaudel@cchautesvosges.fr

INCIVILITES



Il a été constaté le passage de véhicules à moteur (quads, voitures) sur des propriétés agricoles ainsi que des dégradations de parc agricole.

Il est regrettable que de tels agissements sévissent sur la commune.

Le respect du bien d'autrui est l'affaire de tous.



Informations diverses (suite)



POÈME

Matin d'octobre

*C'est l'heure exquise et matinale
Que rougit un soleil soudain.
À travers la brume automnale
Tombent les feuilles du jardin.*

*Leur chute est lente. On peut les suivre
Du regard en reconnaissant
Le chêne à sa feuille de cuivre,
L'érable à sa feuille de sang.*



*Les dernières, les plus rouillées,
Tombent des branches dépouillées ;
Mais ce n'est pas l'hiver encore.*

*Une blonde lumière arrose
La nature, et, dans l'air tout rose,
On croirait qu'il neige de l'or.*

François COPPEE (1842-1908) Le cahier rouge.

CALENDRIER



- **Sortie raquettes le dimanche 11 février 2018 au Hohneck**, organisée par l'association Coup de Pouce Burkina. Inscriptions jusqu'au 20 janvier auprès de Alain GREGOIRE au 07.85.41.82.26
- **08 avril 2018 : VIDE-GRENIERS** à Cleurie, organisé par l'association des parents d'élèves

REMERCIEMENTS

Jocelyne et Dominique RUSCONI, les sinistrés, sommes très touchés par tous les gestes de sympathie et le soutien des Cleurisiens, qui nous ont aidés par leurs marques d'affection, leurs dons et leurs mots de réconfort.

Un très grand MERCI à toutes ces personnes ainsi qu'au Comité des Fêtes de Cleurie.